



Ville de Déville lès Rouen

Direction de la Jeunesse, des Ecoles et des Sports



**Bilan annuel  
des  
Accueils de Loisirs  
Exercice 2020**

## Sommaire

### I) **Les dispositifs Jeunesse Municipaux.**

- A) L'organisation générale. p 2
- B) Les accueils de loisirs. p 2
- C) Les gîtes. p 4
- D) Les séjours AROEVEN. p 5

### II) **2020 en chiffres.**

- A) Les effectifs et la fréquentation. p 5
- B) Les coûts. p 7
- C) Le personnel. p 9

### III) **Les temps forts 2020.**

- A) Gérer la crise. p 9
- B) Un thème annuel et des activités adaptées. p 10

### IV) **Perspectives 2021.**

## I) Les dispositifs Jeunesse Municipaux.

*Toutes les organisations ont été revues à partir du 18 mars, pour s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui ont évolué durant la crise de la COVID19.*

### A) Organisation générale et habituelle.

Le service jeunesse gère l'ensemble des accueils de loisirs. Il est composé de 4 agents permanents à plein temps et 1 agent à 20h : le responsable du Pôle jeunesse, 1 animateur et 1 adjoint d'animation titulaires (dont le temps de travail est annualisé), un agent à la charge des inscriptions et des formalités administratives en mairie. 1 agent d'entretien à 18 h assure le nettoyage des locaux durant les périodes scolaires. Pendant les vacances, des agents du service restauration assurent l'entretien.

En fonction des besoins (nombre d'enfants inscrits selon les sessions), des animateurs vacataires sont recrutés.

Depuis 2015, tous les accueils de loisirs (maternels primaires et adolescents) sont regroupés administrativement. Ils font l'objet d'une déclaration unique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cette déclaration prévoit l'accueil des enfants de 3 à 17 ans. Les locaux déclarés sont le centre de loisirs rue Thiault et la Maison de l'Animation, rue Jules Ferry.

Au quotidien, chaque tranche d'âge (maternel, primaire et adolescent) dispose d'un bâtiment spécifique.

La direction de l'accueil de loisirs est assurée par les agents territoriaux du Pôle jeunesse, qualifiés pour cette fonction. Cette organisation permet d'obtenir une continuité, toutes les sessions étant dirigées par un agent municipal permanent qui connaît bien la structure et le fonctionnement général.

Administrativement, les CAP (aussi appelés « gîtes ») sont des séjours d'été dits « accessoires » qui sont déclarés dans le cadre de l'accueil de loisirs. Ils sont donc légalement sous la responsabilité du directeur de la session. Toutefois, ils bénéficient d'une équipe d'encadrement dédiée.

Toute la préparation et la mise en place de ces séjours est faite directement par le responsable du pôle jeunesse, en concertation avec les adjoints concernés.

### B) Les accueils de loisirs.

Les enfants et les jeunes sont accueillis au sein de 3 dispositifs d'accueils distincts.

- L'accueil de loisirs « Maternel » pour les enfants de 3 à 5 ans.  
Il dispose d'un bâtiment rue Thiault. Cette structure peut accueillir jusqu'à **56** enfants.  
Les enfants disposent également des espaces extérieurs et des jeux de l'école Cretay.  
Ils prennent leurs repas dans le réfectoire de l'école.

- L'accueil de loisirs « Primaire » pour les enfants de 6 à 14 ans (6 à 10 ans durant l'été). **72** enfants peuvent y être accueillis, également rue Thiault. Ils prennent leurs repas aux grandes cantines.

Ces 2 structures fonctionnent durant toute l'année. Le mercredi en période scolaire et durant les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h.

- Un accueil de Loisirs pour le public adolescent (10 à 15 ans) . Il est mis en place durant les vacances d'été. **48** jeunes de 10 à 15 ans peuvent être accueillis à la Maison de l'Animation (rue J.Ferry). Cela permet de proposer des activités plus adaptées à ce public. Il est alors possible de leur confier plus de responsabilités et de leur laisser plus d'autonomie. Des horaires spécifiques permettent, par exemple, d'organiser des animations en soirée (en fonction du projet de session).

### ❖ **Les aménagements imposés par la crise sanitaire.**

*Les structures jeunesse ont pu fonctionner normalement jusqu'au mercredi 11 mars. Les accueils loisirs ont été fermés par l'arrêté du 14 mars 2020.*

- *Du 18 mars au 13 mai.*

*Un accueil accessible uniquement aux enfants des personnels indispensable à la gestion de la crise était organisé tous les mercredis. Les ayants droit de ce dispositif ont évolué durant cette période (définis par le ministère de l'éducation nationale). Les effectifs étaient faibles, ils ont évolué de 3 à 9 enfants, l'ensemble des bâtiments était utilisé.*

*Les enfants ont été accueillis par les agents permanents et les animateurs initialement recrutés.*

*Durant les vacances du printemps (13 au 24 avril), l'encadrement était assuré par les agents permanents et les éducateurs territoriaux intervenants habituellement dans les écoles ou à la piscine.*

*L'entretien des locaux était fait en l'absence des enfants et l'agent d'entretien était également présent durant toutes les périodes d'ouvertures, pour désinfecter régulièrement les supports et points de contacts.*

*Contrairement à notre fonctionnement habituel dicté par les consignes « Vigipirate », les barrières véhicules sont ouvertes afin de créer deux accès distincts aux bâtiments « maternels » et « primaires. » durant les temps d'accueil (7h30/9h30) et de départs (16h30/18h). Un sens de circulation a été mis en place et matérialisé au sol. Ces mesures ont été mises en place dès le début de la pandémie et sont toujours en vigueur. Elles permettent de limiter au maximum les croisements et les interactions entre les parents. L'accès dans les bâtiments est également interdit aux parents (sauf cas particulier).*

- *Du 20 mai au 1 juillet.*

*Le 20 mai, les enfants ont été à nouveau accueillis à l'accueil de loisirs le mercredi.*

*Le principe de base du protocole, qui est toujours appliqué, est de pouvoir identifier les groupes et limiter au maximum le brassage de ces derniers. Cela a un impact sur le nombre d'encadrants. Afin de respecter le protocole sanitaire, la capacité était limitée à 40 enfants de moins de 6 ans et 50 enfants de moins de 11 ans. Nous avons pu ainsi répondre à toutes les demandes usagers.*

- *Sessions d'été.*

*Les capacités ont été fixées à 50 enfants de moins de 6 ans, 60 enfants de moins de 10 ans et 25 adolescents.*

*Des locaux supplémentaires ont été utilisés (le logis et l'école Créta) afin de permettre une bonne distanciation.*

*Comme les mercredis, malgré la réduction des capacités, nous avons pu répondre aux demandes des utilisateurs de nos structures.*

- *Septembre à décembre.*

*Pour l'accueil le mercredi, nous avons repris en septembre un fonctionnement sur la base de nos capacités habituelles, à savoir 50 maternels et 70 primaires. Le protocole sanitaire reste rigoureux, toujours basé sur la limitation des brassages des groupes.*

*Durant les sessions d'automne et d'hiver les capacités d'accueils que nous avons fixées n'ont pas été atteintes. Toutes les familles ont donc pu être accueillies mais les effectifs sont restés plus faibles que les années précédentes. On constate nettement une méfiance légitime des parents envers les structures collectives liée à la situation sanitaire.*

### **C) Les Gîtes.**

Depuis de nombreuses années, la ville de Déville lès Rouen propose des séjours de vacances. Ils durent 5 jours (4 nuits) et concernent au maximum 20 enfants, le public visé est âgé de 6 à 16 ans mais les tranches d'âge sont adaptées en fonction des activités proposées durant les séjours.

Les structures en dur et les pensions complètes sont privilégiées pour proposer de bonnes conditions d'hébergement. L'encadrement de ces séjours est confié à des animateurs vacataires qualifiés. Une équipe, d'un adjoint et de 2 animateurs, est constituée pour chaque mois d'été. Pour les activités nécessitant un encadrement particulier, notamment les nombreuses activités sportives, il est fait appel à des prestataires extérieurs qualifiés.

Chaque été, 8 séjours (appelés « CAP ») sont proposés. 20 places sont disponibles chaque semaine :

#### **❖ Les aménagements imposés par la crise sanitaire.**

*Nous n'avons pas pu maintenir ces séjours durant l'été 2020. Les protocoles à appliquer étaient très fluctuants pour les séjours et ont même évolué durant l'été. Certains de nos prestataires ne pouvaient pas nous garantir de nous accueillir.*

*Les inscriptions étaient très faibles en juin, lorsque la décision d'annuler a été prise. Beaucoup de parents étaient trop inquiets pour envoyer leurs enfants sur des séjours extérieurs.*

## **D) Les séjours délégués.**

La ville propose aux jeunes des séjours organisés par l'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (AROEVEN).

D'une durée de 7 à 20 jours, ils permettent de découvrir de nouvelles activités, de nouvelles régions, pour certains de voir de nouveaux pays.

Une aide financière, d'un montant de 20€ à 25€ par jour, selon le quotient familial est apportée par la ville aux familles Dévilloises.

Tous les ans une douzaine de séjours différents, accessibles en juillet et en août sont proposés, dont 1 séjour linguistique.

Seuls 2 jeunes ont profité du dispositif en 2020 (ils étaient 13 jeunes en 2019, 21 en 2018)

### **❖ Les aménagements imposés par la crise sanitaire.**

*Le faible nombre de participants est bien sûr lié à la crise, les destinations ont été réduites, notamment les séjours à l'étranger et les familles ont évité les séjours collectifs.*

## **II) 2020 en chiffres.**

### **A) Les effectifs et la fréquentation.**

Les effectifs de fréquentation sont bien sûr en baisse sur cette année de crise sanitaire.

Toutefois, avec une diminution de 19,74%, la baisse est très relative aux regards des circonstances :

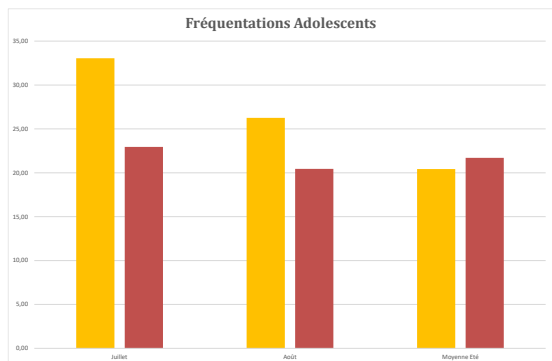
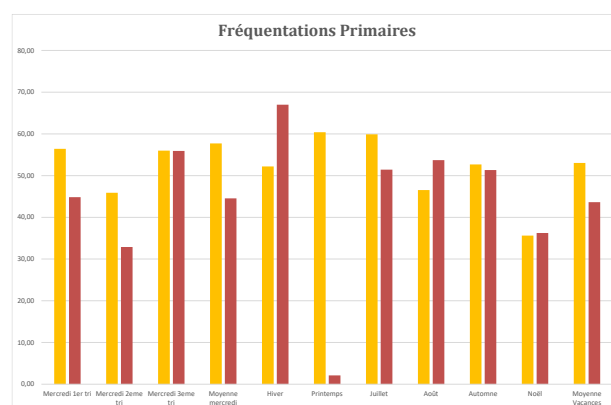
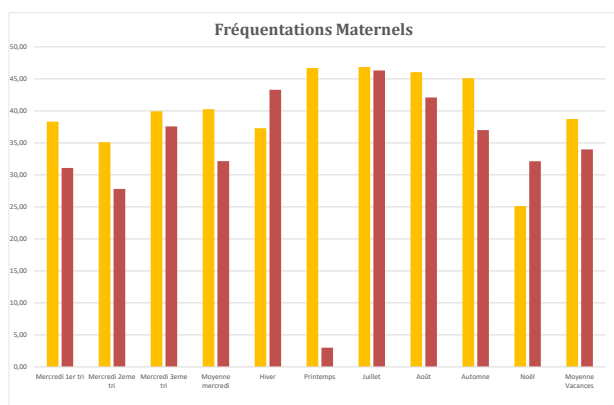
- Sur la session d'hiver, la seule qui s'est déroulée dans des conditions habituelles, on peut noter une hausse de fréquentation (16% en maternels et 28% en primaires).
- 7 mercredis ont été supprimés.
- 2 semaines complètes ont été supprimées, soit toute la session du Printemps.
- 8 semaines de séjours ont été supprimées, soit la totalité des « caps ».
- Les effectifs sur les sessions d'été sont restés assez stables pour les maternels et les primaires. (Maternels : -1.1% en juillet, -8% en août. Primaires : -14% en juillet, +15% en août). Pour les adolescents la baisse est plus conséquente (-30.5% en juillet -22% en août), ces jeunes pouvant plus facilement rester seuls, on peut comprendre que les familles aient évité les accueils collectifs.
- La session de Noël a marqué un retour de la confiance avec une augmentation des effectifs (28% en maternels et 1.7% en primaires), mais il n'est pas sûr que cela soit durable.

Taux d'occupation global				73,92%	
V a c a n c e s	MATERNELS	67,50%	M e r c r e d i s	MATERNELS	64,30%
	PRIMAIRES	90,91%		PRIMAIRES	63,65%
	ADOS	86,79%			
	GITES	0,00%			

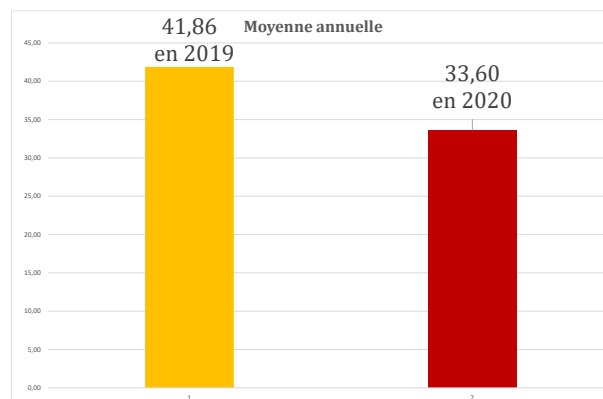
Le taux d'occupation est défini par le rapport entre la capacité d'accueil et la fréquentation. Il est un critère pris en compte par les services de la Caisse d'Allocation Familiale de seine maritime.

### Nombre d'utilisateurs par structure

	Nombre d'actes Journées ou demi-journées/ enfants			Nombre de jours moyen par usagers			Nombre annuel d'utilisateurs différents			Nombre annuel d'utilisateurs Dévillois			Nombre annuel d'utilisateurs Extérieurs		
	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
ADL Maternel	4629	3986	-14%	20,59	22,14	8%	222	180	-19%	182	133	-27%	57	47	-18%
ADL Primaire	5887	5142	-13%	18,29	18,17	-1%	315	283	-10%	292	227	-22%	67	56	-16%
ADL Adolescent	1160	845	-27%	15,71	14,32	-9%	84	59	-30%	51	50	-2%	14	9	-36%
Gîtes	710	0	-100%	5,78	0,00	-100%	119	0	-100%	94	0	-100%	20	0	-100%
Totaux	12386	9973	-19%	12,07	10,93	-9%	740	522	-29%	619	410	-34%	158	112	-29%



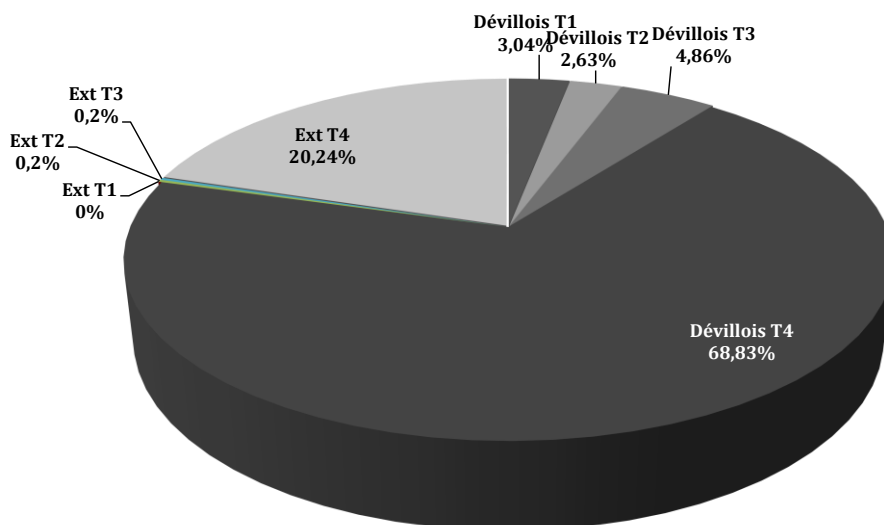
2019  
2020



Les séjours ont été annulés en 2020

## Répartition (en %) des différents tarifs dans la facturation 2020

La grande majorité des usagers (89.7 %) paie le tarif le plus élevé, soit 86.73% des Dévillois et 98% des extérieurs.



La part du public « non dévillois » reste stable après plusieurs années d'augmentation. Elle représentait environ 21% en 2020 comme en 2019. La modification de notre règlement pour créer une période d'inscription réservée aux Dévillois ne semble pas avoir pénalisé les habitants des autres communes.

## **B) Les Coûts.**

### Dépenses

Avec la suppression complète de certaines sessions, la suppression de nombreuses activités et sorties (notamment les séjours), la baisse des dépenses est très conséquente, par rapport à l'exercice précédent :

En comparant aux dépenses de l'année 2019.

- En transport et en prestations de services : plus de 42000 € n'ont pas été dépensés.
- En alimentation : plus de 16000 € n'ont pas été dépensés.
- En frais de personnel : plus de 21000 € n'ont pas été dépensés.

Soit plus de 81000 € de différence par rapport à l'année dernière. Il ne s'agit pas d'économie mais bien de suppression d'activités ou de prestations qui ont pénalisées les enfants mais qui nous étaient imposées par les conditions sanitaires.

### Recettes

Pour les recettes, la part des familles est plus faible qu'en 2019 (-37600€).

La participation de la CAF est stable car l'état a pris la décision de calculer celle-ci sur la base de nos effectifs 2019.



Nous avons également obtenu une subvention exceptionnelle dans cadre du dispositif « vacances apprenantes » (+9000 €).

Nous sommes donc dans une situation très particulière ou l'exercice 2020 a dégagé un excédent financier de +6771 €. En 2019, le reste a charge de la commune était de 47750€.

## Bilan financier des Accueils De Loisirs 2020

	Dépenses	variation N-1	Recettes	variation N-1
Masse Salariale (personnel saisonnier)	125 893,00 €	-14,4%		
Petit Matériel fongible	5 373,00 €	-7,3%		
Petit équipement	1 392,00 €	-34,1%		
Transport	240,00 €	-98,1%		
Prestation de service	4 148,00 €	-87,9%		
Alimentation	55 193,00 €	-22,7%		
Entretien des batiments dédiés * (centre de Loisirs)	12 809,38 €	-5,1%		
Participation des familles			81 103,63 €	-31,7%
Prestations de service CAF			68 365,35 €	11,3%
Contrat Enfance Jeunesse CAF			53 350,55 €	-9,0%
"Vacances apprenantes"			9 000,00 €	
<b>Totaux</b>	<b>205 048,38 €</b>	<b>-28,4%</b>	<b>211 819,53 €</b>	<b>-11,3%</b>
Solde par structure	<b>Coût municipal annuel:</b>		<b>-6 771,15 €</b>	<b>-114,18%</b>
Nombre de journées facturées en 2020	9 973			
<b>Coût Municipal par "Journée enfant " en 2020</b>	<b>-0,68 €</b>		<b>toutes structures confondues</b>	
<b>Coût Municipal par "Journée enfant " en 2019</b>	<b>3,86 €</b>		<b>toutes structures confondues</b>	

\* L'entretien inclus l'électricité (60612),l'eau (60611),le chauffage(60613),  
les réparations sur bâtiments (615221),la maintenance (61561) et les produits d'entretien (60631)

### Séjours AROEVEN 2020 :

600€ pour 2 enfants.

Soit un coût moyen de participation par séjour et par enfant de 300€.

## C) Le Personnel.

Sessions	2020		2019	
	Permanents	Vacataires	Permanents	Vacataires
Mercredis 1	2	9	2	9
Mercredis 2	2	9	2	9
Mercredis 3	2	9	2	9
Hiver	1	13	1	13
Printemps	2	0	2	12
Juillet	1	19	1	22
Aout	1	19	1	21
Automne	2	10	2	13
Noël	1	10	1	11

### Taux minimum d'encadrement

Dans cadre extrascolaire :

- 1 animateur pour 8 enfants de -de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de +de 6 ans.

Dans le cadre périscolaire :

- 1 animateur pour 8 enfants de -de 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de +de 6 ans.

Attention, il s'agit du taux minimum d'encadrement. L'organisateur a une obligation légale de moyens et doit adapter l'encadrement aux différentes activités et aux conditions d'accueils des enfants.

Durant l'année 2020, 56 animateurs différents ont encadré les jeunes Dévillois sur les différentes structures (63 en 2019).

Pour chaque session, deux réunions de préparation sont prévues. Elles permettent de définir les thèmes retenus et le projet d'animation de la session.

Pour les sessions d'été, un temps de préparation supplémentaire est réservé à l'équipe de direction (directeurs et adjoints en juillet et en août).

Des visites de reconnaissance sur les sites sont également prévues chaque année pour les adjoints en charge des séjours (non réalisées en 2020).

## III) Temps forts 2020.

### A) Gérer la crise.

La grande difficulté de cette année 2020 a bien sûr été la gestion de la crise sanitaire.

L'organisation générale et notamment les recrutements ont été très perturbés. L'incertitude pesant sur l'organisation des sessions, notamment estivales, a été difficile à appréhender :

- Pour l'administration dans la préparation.
- Pour nos animateurs notamment les plus jeunes qui n'ont pas tous travaillé et n'ont parfois pas pu finir leur formation.
- Pour les familles qui hésitaient à inscrire leur enfant, bien que nous n'ayons jamais fermé les inscriptions.

Dès le début de la crise, nous avons mis en place un système de jauge dans tous nos locaux, ces capacités maximales par pièce fixaient nos capacités totales d'accueil. Elles étaient un repère pour les animateurs durant les activités. Elles ont évolué durant l'année en fonction des différents protocoles sanitaires qui nous ont été imposés.

Nous avons également utilisé des locaux supplémentaires, avec la salle du logis et l'école Crétay afin de mettre en place la distanciation nécessaire.

Nous avons pu compter sur des équipes très réactives et très professionnelles. Nos animateurs ont su être inventifs et adapter leurs activités.

Toutefois, la suppression de toutes les sorties nécessitant un moyen de transport, de tous les déplacements où la distanciation ne pouvait être garantie (espaces et lieux publics) et de beaucoup d'activités, notamment sportives sont un manque important.

Les enfants de tous les âges ont très vite intégré les gestes rendus nécessaires pour lutter contre le virus, même le port du masque a été rapidement bien respecté.

Nous percevons nettement, depuis la rentrée de septembre, un changement de comportement de certains enfants. Les situations de conflits ou d'isolements sont bien plus nombreuses que d'habitude. Un phénomène de saturation semble s'installer chez certains.

## **B) Un thème annuel et des activités adaptées.**

Lors de la rédaction du projet pédagogique et de la définition d'un thème annuel commun à toutes les tranches d'âges, nous avons tenu compte de la crise qui débutait.

"A la découverte de mon territoire : La Normandie".

Plus largement, ce thème nous a permis de recentrer nos actions sur :

- La découverte de notre ville, de notre département, de notre région...
- De découvrir l'histoire de notre territoire, les contes et légendes...
- De découvrir le climat, les transports, la gastronomie...

Concrètement, cela a été décliné par les activités suivantes :

Activités avec prestataires (venus à Déville les Rouen) :

- Animation « Au fil de l'eau » pour découvrir la faune et la flore des rivières locales. L'encadrement du Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec est compétent et s'adapte parfaitement à l'âge du public.
- Découverte de la faune locale et sensibilisation à la sauvegarde des animaux sauvages. Prestations très ludiques et adaptées pour les maternels et les primaires, par « l'association Chêne ».

- Intervention de « Valérie Fleurs » durant une ½ journée. Les enfants ont beaucoup apprécié jardiner, ils ont contribué à embellir le centre par la création de jardinières. Ils ont également pu repartir avec une petite création florale. En complément de cette animation, les animateurs et les enfants avaient en amont décoré les pots de fleurs afin de les personnaliser.
- « Kidstadium » : Initiation à l'athlétisme pour les ados sur le city stade rue des écoles. Prestation gratuite proposée par le Stade Sottevillais. Activité adaptée aux 10 -14 ans.
- Les ados se sont rendus rue Constantine à Rouen (déplacement à pieds) pour une séance de découverte du handball, proposée par le Rouen Handball. Prestation gratuite et de qualité.
- L'association « Plume, Poil et Nature » a installé sa mini ferme dans le parc du logis durant une journée entière. Tous les enfants présents à l'ADL ont pu caresser et nourrir les animaux présents dans les enclos. Une animation qui a fait le bonheur des petits et des grands.

#### Activités liées au thème :

Les équipes ont proposés différentes activités autour de la thématique annuelle « Découverte de mon territoire : La Normandie » :

- Fabrications de bateaux (Drakkars) puis navigation sur la clairette.
- Réalisations de blasons Normands.
- Olympiades des Vikings.
- Jeux/quizz sur la Normandie (Déguster des fromages et découvrir les intrus, Rallye dans Déville, courses d'orientation au Bois L'archevêque...).
- Fabrication de beurre.

#### Autres activités :

De nombreux grands jeux, kermesses, jeux d'eau et chasses au trésor ont été réalisés au cours de la session. Les enfants ont beaucoup apprécié et les dramatisations étaient réussies. Des journées exceptionnelles ont aussi été proposées par l'équipe d'animation, ainsi, les journées « pyjamas » avec un petit déjeuner ont été très appréciées. Pour le goûter, Les animateurs ont régulièrement organisé plusieurs buffets avec distribution de glaces.

#### **IV) Perspectives 2021.**

Après cette année compliquée, tous les enfants et tous les animateurs aspirent à reprendre une vie « normale » à l'accueil de loisirs.

Même si les équipes ont fait le maximum pour proposer des actions de qualité, elles ont été limitées par les contraintes sanitaires.

Nous espérons donc pouvoir à nouveau sortir de nos structures. Nous voulons continuer de proposer un encadrement de qualité malgré les contraintes qui vont perdurer cette année.

Cela est impératif pour les enfants accueillis et pour reconquérir ceux qui ne viennent plus.